

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 juin 2001
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 179 de l'ordre du jour*
Mesures visant à éliminer
le terrorisme international**

**Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 13 juin 2001, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaite appeler votre attention sur les actes de terrorisme commis par les Palestiniens au cours des derniers jours.

Hier au soir, des terroristes palestiniens ont abattu Jerminos Tsimpouktsakis, moine orthodoxe grec âgé de 35 ans, alors qu'il circulait aux environs d'un quartier de Jérusalem appelé French Hill. Une équipe médicale d'urgence israélienne, qui est venue au secours de la victime, n'a pu que constater son décès.

Ce matin, une Israélienne de 21 ans, Shlomit Binyamin, a été blessée par des tireurs palestiniens près de l'entrée de la communauté d'Ofra. Souffrant de blessures de gravité variable au cou et à la jambe, Shlomit Binyamin a été transférée dans un hôpital de Jérusalem pour y être soignée.

Aujourd'hui également, un Israélien travaillant sur la route trans-Israël a été blessé lorsque des tireurs palestiniens du village d'Irta l'ont pris pour cible. Il a été légèrement blessé aux jambes et a été évacué vers un hôpital de Kfar Saba pour y être soigné.

Ces attaques ne sont que les plus récentes des atrocités commises par les Palestiniens dans le cadre d'une campagne de terrorisme qui dure depuis plus de huit mois et dont les détails sont donnés dans mes lettres datées du 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/850-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001

* A/56/50.

(A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

En outre, ces actes de terrorisme répréhensibles sont commis plus de deux semaines après qu'Israël a annoncé qu'il n'engagerait pas d'action militaire contre des cibles palestiniennes, une semaine à peine après que le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a de nouveau pris l'engagement de combattre la violence et le terrorisme et alors que des négociations intensives se poursuivent en vue de parvenir à un cessez-le-feu.

Bien que les entretiens, facilités par le Directeur de la Central Intelligence Agency des États-Unis, George Tenet, aient progressé récemment, Israël réitère que les mots n'ont de sens que s'ils sont suivis d'actions concertées et concrètes sur le terrain. À l'heure actuelle, les provocations palestiniennes se poursuivent de plus belle et des individus condamnés pour terrorisme demeurent en liberté et peuvent continuer de planifier et de perpétrer des attaques terroristes sans que rien ne soit fait pour les arrêter.

Vendredi dernier, 8 juin 2001, une semaine après l'attentat-suicide de Tel-Aviv qui a tué 20 Israéliens, la télévision officielle de l'Autorité palestinienne a retransmis un sermon du Cheikh Ibrahim Madhi, qui s'est exprimé en ces termes : « Béni soit celui qui a fait la guerre sainte au nom d'Allah; béni soit celui qui a attaqué au nom d'Allah; béni soit celui qui s'est entouré ou a entouré le corps de ses fils d'une ceinture d'explosifs et s'est lancé au milieu des Juifs en criant « Allahu Akbar, gloire à Allah ».

Voilà pourquoi Israël tient l'Autorité palestinienne pour responsable des derniers actes de terrorisme et l'exhorte à respecter l'engagement qu'elle a signé, non seulement de renoncer à la violence et au terrorisme, mais aussi de maîtriser et de réprimer les éléments palestiniens qui continuent de s'adonner à ces pratiques déplorables et inacceptables.

Israël invite une fois de plus la communauté internationale à montrer clairement et sans équivoque qu'elle condamne le terrorisme, quels que soient les motifs invoqués pour le justifier, et à faire en sorte que ceux qui se livrent à des actes de terrorisme ou les appuient ne trouvent pas refuge dans la communauté des nations.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 179 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Aaron **Jacob**